

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211229-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 14 décembre 2021

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Isabelle GUSMINI, Patrick GOUELLO à Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Pascaline ALNO, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'Art. 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Vu la définition du langage épicène sur Wikipédia. Le Langage épicène comme le langage neutre, dégenré ou encore l'écriture inclusive est une pratique qui cherche à éviter toute discrimination sexiste par le langage. Bien souvent, cela passe par des règles de graphies propres qui se caractérisent par l'évocation de toutes les alternatives possibles.

Vous l'avez vu fleurir sous la plume de quelques pionniers qui souhaitent arborer leurs convictions comme on brandit un drapeau de ralliement. On pourrait d'ailleurs se rallier s'il n'y avait cette contrainte sous-jacente omniprésente laissant à penser que la non utilisation de ce langage est une marque flagrante de sexisme...

Bien évidemment, il n'en est rien et cette agression de la syntaxe par l'égalitarisme n'est pas, loin s'en faut, la seule option dans la lutte contre le sexisme.

A l'heure où l'on s'alarme de la capacité des jeunes français à lire et écrire correctement mais surtout à comprendre le sens de ce qu'ils lisent, nous nous interrogeons sincèrement sur la nécessité de bousculer des règles d'orthographe difficiles à assimiler.

La juste place de chacun et l'égalité sont des sujets importants à nos yeux. Ce sont des combats que nous menons de manière collective ou individuelle régulièrement.

Toutefois, il semble que cette réécriture appauvrit plus le langage qu'autre chose, or si nous ne trouvons plus les mots aisément comment réussiront nous à exprimer des idées plus complexes. En outre, Ploëmeur a la chance d'accueillir de nombreux établissements pour jeunes qui présentent, entre autres, toute la palette des « dys ». L'écriture inclusive s'avère représenter un obstacle de plus dans leur apprentissage.

Alors, posons-nous la question de savoir si le diktat de l'écriture inclusive n'est pas finalement un nouvel instrument d'exclusion. Nous voulons à travers ce vœu, consécutif à la tribune parue dans le dernier magazine municipal, nous opposer à la dictature de la mode langagière. Comme le souligne très justement Raphaël Enthoven : « C'est le cerveau qu'on lave lorsqu'on purge la langue ».

En ce qui concerne « Aimer Ploëmeur », nous préférons, comme à notre habitude, agir sur le fond plutôt que sur la forme. Notre hostilité à cette nouvelle orthographe ne doit pas être prise comme une volonté rétrograde de frein à l'égalité entre femmes et hommes. Au contraire, plus que de rechercher à tout prix un nivellement forcé, nous préférons reconnaître nos différences, les valoriser et nous en enrichir.

Parce que le désir d'égalité ne doit pas exclure le façonnage des consciences, les conseillers municipaux de Ploëmeur confirment qu'ils n'appliqueront pas l'écriture inclusive mais poursuivront au quotidien leur action en faveur de l'égalité des droits et proposons de mener une réflexion sur le sujet, pourquoi pas par exemple, avec une étude comparée de la DDHC sus visée et le projet d'Olympe de Gouges de Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne ».

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 2 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO – Marie-Hélène HUCHET)
– 2 ABSTENTIONS (Jean-Baptiste BOUYER – Annie VERDES)**



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire